

Procès-verbal de l'Assemblée cantonale du samedi 28.10.2006 à Viège

Ordre du jour

1. **BIENVENUE**
2. **HOMMAGE AUX DEFUNTS**
3. **CONTRÔLE DES PRESENCES**
4. **NOMINATION DES SCRUTATEURS**
5. **PROCÈS-VERBAL DE L'AG DU 29.10.2005 A SAILLON**
6. **RAPPORTS**
 1. DU PRÉSIDENT
 2. DE LA COMMISSION MUSICALE
 3. DU SERVICE DES VÉTÉRANS
 4. APPROBATION ET DECHARG
7. **LECTURE DES COMPTES 2005/2006**
 1. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
 2. APPROBATION ET DECHARG
8. **FINANCES 2006/2007**
 1. COTISATIONS
 2. BUDGE
9. **NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA LOTERIE ROMANDE**
10. **ADMISSION - DEMISSION**
11. **ATTRIBUTION DU LIEU DE L'AG 2007**
12. **DIVERS**

1. Bienvenue

Convoquée pour 10h00, l'AG débute avec quelques minutes de retard. Notre Président, Daniel VOGEL, souhaite dans nos deux langues « cantonales » la bienvenue aux invités et délégués dans la magnifique salle « la Poste » de Viège. Il précise que les débats se dérouleront en allemand comme nous sommes dans le Haut-Valais, et que la traduction sera assurée par notre collègue de la commission musicale Etienne MOUNIR que nous remercions vivement pour sa disponibilité. Notre 129ème assemblée générale a été convoquée, selon l'article 13, dans les délais statutaires. Elle se déroulera selon l'ordre du jour.

Le président salue les autorités musicales et civiles qui nous honorent de leur présence et assistent à nos débats, à savoir Mesdames et Messieurs :

André ROHNER	Président d'honneur de l'ACMV et membre du comité de l'ASM
Otto WYER	Vice-président d'honneur de l'ACMV
André FRELY	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Emil KNUBEL	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Peter PFAMMATER	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Claude ROCH	Conseiller d'Etat et membre d'honneur de l'ACMV
Herbert DIRREN	Membre d'honneur de l'ACMV
Niklaus FURGER	Vice-président de la commune de Viège
Georges DUCOMMUN	Président de l'association cantonale des musiques neuchâteloises
Francine AMSTUTZ	Association cantonale des musiques neuchâteloises
Camille ROULIN	Vice-président de la Société cantonale des musiques fribourgeoises
Raphaël DEVAUD	Société cantonale des musiques fribourgeoises
René BOURQUIN	Président de l'ARDM

Albin WILLISCH	Président de l'Association des musiques du Haut-Valais (OMV)
Erwin KUONEN	Président de la Fédération du district de Brigue
Anton MOOSER	Président de la Fédération du district de Brigue
Hans SEEBERGER	Président de la Fédération du district de Rarogne occidental
Adalbert GRAND	Président de la Fédération du district de Loèche
Sandy MONNET	Président de la Fédération des Musiques du Valais Central
Yves REUSE	Président de la Fédération Radicale Démocratique du Centre
Georges FORNAY	Président de la Fédération des musiques du Bas-Valais
Georg HEINZEN	Président de la Commission musicale de l'OMV
Hermann FUX	Président de l'Amicale des vétérans du Haut-Valais
Aimé GONTHIER	Président de l'Amicale des vétérans du Valais romand
Jérémie REY	Président de l'Amicale des trompettes et tambours du VS romand
Pierre-André CURCHOD	Banneret cantonal
Pierre FREY	Ancien membre du comité de l'ACMV
Marcel BORNET	Ancien membre du comité de l'ACMV
Ronald FAVRE	Rédacteur du journal NUANCE

Les membres de la commission musicale de l'ACMV. Le Président, le directeur, les musiciennes et musiciens de la VISPE.

Par contre différentes personnalités se sont excusées :

Alex OGGIER	Président d'honneur de l'ACMV
Georges ROTEN	Président d'honneur de l'ACMV
Josef ZINNER	Président d'honneur de l'ACMV
Ambroise BRIGUET	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Marcel FILLIEZ	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Jean-René FOURNIER	Conseiller d'Etat
Albert BETRISEY	Président du Grand Conseil
Jean-Maurice FAVRE	Président de la délégation valaisanne de la Loterie romande
Wilhelm SCHNYDER	Membre d'honneur de l'ACMV
Géo-Pierre MOREN	Membre d'honneur de l'ACMV
Elisabeth RHONER	Marraine de la bannière
Nathalie BOLLIN	Ancienne membre du comité de l'ACMV
Gilbert BRIAND	Ancien membre du comité de l'ACMV
Freddy ROCH	Ancien membre du comité de l'ACMV
Erwin TSCHOPP	Ancien membre du comité de l'ACMV
Charly TERRETTAZ	Ancien président de la commission musicale de l'ACMV
Alain PERRETTEN	Secrétaire romand de l'ASM
Blaise HERITIER	Président de la Commission musicale de l'ASM
François-Xavier DELACOSTE	Directeur du Conservatoire cantonal
Yvon STUDER	Président de la Fédération des sociétés de chant du Valais

Armin KIECHLER Président de l'Amicale des trompettes et tambours du HT-VS
Maria OESTER-AMMANN Députée
Anton ANDENMATTEN Député

JOURNAL DE SIERRE

Les Associations cantonales jurassienne, genevoise et vaudoise.

Un salut amical et tout particulier est adressé aux représentants de la presse valaisanne. Il s'agit de la presse écrite, radio et télévision. Nous les remercions pour la publication de nos diverses activités et pour la fructueuse collaboration avec toutes nos sociétés.

Ensuite le président a le plaisir de donner la parole à Monsieur Niklaus FURGER, Vice-président de la commune de Viège, qui nous fait l'honneur d'assister à notre assemblée. Monsieur Furger retrace d'abord rapidement son passé musical, puisque il a été pendant de nombreuses années un membre assidu de la Vispe. Ensuite il nous présente sa commune de Viège qui est le plus grand centre industriel du Haut-Valais et également le cœur d'une belle région touristique. Le Président le remercie pour son allocution dynamique et pour l'apéritif qui suivra.

2. Hommage aux défunts

Le Président nous demande d'avoir, en ce jour de retrouvailles, une pensée pour les quinze amis musiciens qui nous ont quittés pour l'orchestre céleste. Ses meilleures pensées vont aux familles en deuil. Richard LEHNER, prêtre et membre du comité, nous gratifie d'une très belle homélie. Il demande à l'assistance de se lever pendant qu'un groupe de la VISPE nous interprètent deux pièces de circonstance.

3. Contrôle des présences

Le contrôle des présences révèle la participation suivante :

Sociétés présentes	128	représentées par 228 délégués
Sociétés excusées	0	
Sociétés absentes	24	

Ainsi 24 sociétés se verront amendées, selon le nouveau tarif adopté lors de l'AG 2004 (CHF 200.-). Avant de poursuivre, le Président invite les délégués présents à se munir de la carte de banquet, si cela n'est pas encore fait, ou à profiter des cartes restantes. Le président, avant de poursuivre l'ordre du jour, rappelle que le vote par bulletin secret peut être demandé par le comité ou le quart des délégués présents, conformément à l'article 16 – ch. 2 des statuts. Cette possibilité n'étant pas souhaitée, par les deux parties, toutes les décisions de ce jour seront votées à main levée.

4. Nomination des scrutateurs

Le comité propose la nomination des deux scrutateurs suivants :

M. Jérémie REY, Président de l'Amicale des trp du VS romand, pour le côté droit

M. Armand STUDER, de la Leuca de Loèche, pour la gauche. Ces personnes sont acceptées à l'unanimité par main levée.

5. Procès-verbal de l'AG du 29.10.2005 à Saillon

Ce document vous est parvenu, par poste, au début de cette année. Il figure également depuis mars sur notre site internet. Le Président ouvre la discussion à son sujet. La parole n'étant pas demandée, il soumet le procès-verbal de l'AG 2005 au vote. Celui-ci est accepté à l'unanimité et décharge est donnée

à son auteur Léo CLAUSEN. Le Président ne manque pas de remercier chaleureusement son secrétaire et demande à l'assemblée de l'applaudir.

6. Rapports

Les différents rapports, réunis dans un fascicule bleu, étaient à votre disposition au début de cette assemblée. Chaque rapporteur fera un court résumé et ensuite nous en débattons, si nécessaire.

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 6.1 Rapport du président | Daniel VOGEL |
| 6.2 Rapport de la commission musicale | Victor BONVIN |
| 6.3 Rapport du service des vétérans | Rémy PONT pour le Bas-Valais
Daniel AMBORD pour le Haut-Valais |

6.4 Approbation et décharge

Avant le vote de ces différents rapports la discussion est ouverte.

Monsieur Hans SEEBERGER, au sujet du rapport de la commission musicale sur la fête fédérale de Lucerne, fait remarquer qu'il y avait aussi d'autres sociétés que celles citées et que toutes les salles ne valaient pas le KKL !

La parole n'étant plus demandée, le Président demande l'approbation et la décharge aux délégués. Ces trois rapports sont acceptés, à main levée, à l'unanimité.

Il félicite les auteurs pour leur engagement et remercie l'assemblée pour sa confiance.

Nous avons le privilège de compter Monsieur Claude ROCH, Conseiller d'Etat et membre d'honneur de notre association, parmi nos hôtes. Volontiers nous l'écoutons.

Monsieur Claude ROCH nous salue cordialement et ne manque pas de remercier et féliciter toutes les personnes qui servent la musique. Il cite un prix Nobel qui s'était exprimé lors du Forum de Crans. « Pour réussir dans la vie il faut au moins deux choses : la passion et la créativité ». C'est ce qu'il ressent chez nous. Il loue notre fructueuse entente avec le Conservatoire cantonal. Ce dernier cherche une collaboration pour ses classes professionnelles avec Lausanne et Genève. Monsieur Claude ROCH termine avec ce « slogan » : VIVE LA QUALITE, VIVE LA MUSIQUE.

7. Lecture des comptes 2005/2006

Le président, tout d'abord, excuse l'absence du caissier Pierre-Alain ORSINGER qui est en vacances. Bien entendu, il n'est pas parti sans nous laisser une présentation comptable parfaite. Guy MARCLAY, Vice-président romand et aide caissier, nous présente amplement les comptes 2005/2006 qui ont été clôturés au 30 septembre 2006, sur grand écran. Il débute par le décompte de la Loterie Romande. Ce décompte se solde par une réserve au bilan de CHF 33'850.- Les comptes bouclent avec un total de recettes de CHF 246'787.97 et un total de dépenses de CHF 243'647.10, ce qui donne un bénéfice de CHF 3'140.87. Il donne ensuite la lecture du bilan qui s'élève à CHF 197'718.24. Le Président ouvre la discussion sur les comptes. Personne n'intervient.

7.1 Rapport des vérificateurs

Les comptes de l'exercice écoulé ont été contrôlés le 17.10.2006 par les sociétés vérificatrices, la VISPE de Viège et l'HARMONIE de Sion. Monsieur Zenhäusern donne lecture du rapport et souligne l'excellente tenue et présentation des comptes de l'ACMV et propose à l'AG d'accepter les comptes et de donner décharge au caissier.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes. Elle n'est pas utilisée.

7.2 Approbation et décharge

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est accordée au caissier. Ce dernier est remercié par acclamation. Le Président, avant de poursuivre, tient à remercier encore une fois grandement la Loterie Romande pour son appréciable soutien financier.

8. Finances 2006/2007

8.1 Cotisations

Le comité vous propose de maintenir la cotisation actuelle, soit CHF 4.00 par musicien pour l'année 2006/2007. La discussion est ouverte. Le Président considère votre silence comme une approbation.

8.2 Budget

Le budget est présenté par Guy MARCLAY. Celui-ci prévoit des recettes pour CHF 242'500. et des dépenses pour CHF 241'500., ce qui nous donne un bénéfice pour le futur exercice de CHF 1'000. Le Président donne la parole aux délégués qui ne l'utilisent pas. Cela prouve, une fois de plus, leur totale confiance dans le comité. MERCI. Le budget est voté et accepté, à l'unanimité, par main levée. Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le Président tient à nous informer des changements qui semblent se dessiner à l'ASM. L'ASM désire avoir les adresses des 85'000. musiciennes et musiciens suisses pour deux raisons :

a / Les sponsors (Pfister entre autres) désire pouvoir adresser des publicités personnelles. Pfister investit CHF 250'000. par année !

b/ Unisono devrait être envoyé à tous les membres de l'ASM.

De plus l'ASM désire des fonds pour les futures fêtes fédérales. Pour toutes ces raisons la cotisation passerait de CHF 4.50 à CHF 21. ! Bien entendu, pour l'instant, aucune décision n'a été prise.

Comme le comité de l'ASM nous fait l'honneur d'être représenté par Monsieur André RHONER, qui est également notre Président d'honneur, des compléments d'informations vont certainement vous être donnés. Le Président remercie André RHONER pour son engagement et son travail au sein du comité central et lui cède volontiers le micro.

Tout d'abord, Monsieur André RHONER tient aussi à remercier la Loterie Romande pour sa grande générosité envers les sociétés valaisannes. Il félicite à son tour toutes les sociétés valaisannes qui ont participé et fait honneur au Valais lors de la dernière fête fédérale de Lucerne qui fut une exceptionnelle réussite. Il précise que les derniers rapports devraient arriver incessamment. Par ailleurs, il ne peut que confirmer les propos précédents de notre Président en soulignant tout de même que la « nouvelle » cotisation est ventilée ainsi : cotisation 4.50 + Unisono 12.70 + Fêtes fédérales 2.00 + Administration 1.80 = Total 21.00. André RHONER pense que lorsque la proposition sera effective, l'ACMV devrait convoquer tous les présidents de sociétés pour définir une stratégie. Ensuite il faudra se contacter entre les associations romandes. Il termine en souhaitant à toutes les sociétés une excellente saison music

Notre Président remercie Monsieur André RHONER pour son message et ses explications. Il le prie de transmettre aux instances fédérales nos soucis et également nos amitiés.

9. Nouveau règlement de la Loterie Romande

Depuis de nombreuses années la Loterie romande soutient activement la formation de nos jeunes. Selon le règlement qui était en vigueur, nous avons pu subventionner chaque élève à hauteur de CHF 120.- environ. Monsieur Jean-Maurice FAVRE, nouveau président de la délégation valaisanne, nous a demandé de modifier le système. Ainsi, sans rentrer dans les détails, chaque élève de 6 à 18 ans qui est inscrit dans l'état nominatif peut bénéficier de la subvention. Celle-ci peut varier d'une année à l'autre, selon le montant attribué par la Loterie Romande. Aucun examen n'est demandé à la fin de l'année scolaire. Nous profitons de redire à Monsieur Herbert DIRREN toute notre reconnaissance pour l'excellente collaboration entretenue pendant de nombreuses années.

Au nom de l'ACMV et de toutes les sociétés du Valais nous adressons nos sincères remerciements à Monsieur Jean-Maurice FAVRE pour sa grande ouverture d'esprit en faveur des jeunes de ce canton. Naturellement vous pouvez bénéficier d'une subvention supplémentaire si vous inscrivez vos élèves pour

les cours ASM ponctués d'un examen comme jusqu'à maintenant. Toutes les sociétés ont reçu les informations détaillées par notre courrier du 28.09.2006.

Madame Franziska SCHMID, de la société Entracht de Mörel, intervient dans le sens de laisser tomber l'obligation des passeports pour éviter de devoir payer, pour tous les jeunes, des cotisations aux associations. Elle préconiserait un passeport « junior » avec uniquement la cotisation à l'ACMV.

Le Président répond que nous allons en discuter avec la Loterie Romand, e car c'est elle qui a déterminé les conditions du nouveau règlement.

10. Admission / Démission

Nous avons malheureusement reçu la démission de la fanfare RUDEN de GONDO qui, par manque d'effectif a dû se résoudre à cesser définitivement ses activités. Par contre nous nous réjouissons de vous soumettre la demande d'adhésion à l'ACMV du Brass Band « ALP & BRASS ». A l'unanimité « ALP & BRASS » est admis au sein de la grande famille de l'ACMV.

11. Attribution du lieu de l'AG 2007

L'assemblée générale 2007, selon un tournus bien établi, doit avoir lieu dans le Bas-Valais. Pour ce faire une candidature nous est proposée par Monsieur Mathieu EMONET, représentant les fanfares de Sembrancher qui, dans une allocution fort brève, se dit prêt à relever le défi de cette organisation. Nous nous réjouissons de nous retrouver le samedi 27 octobre 2007 dans le Val d'Entremont.

12. Divers

Le Président informe que Bertrand GAY, membre de la commission musicale a démissionné. Nous attendons une proposition de remplacement de la part de la Fédération DC du centre.

Le Président a ensuite le plaisir de céder le micro aux représentants de l'Association CEREBRAL VALAIS, soit Messieurs Michel JEANBOURQUIN et Jean-Michel GERMANIER.

Dans les deux langues cantonales ils nous présentent l'activité de l'Association. Ils désirent enregistrer un CD pour les 50 ans de CEREBRAL avec 20 sociétés du Valais. Le choix des sociétés leur incombe ! Ce CD sera financé intégralement par des sponsors de l'Association. Il sera distribué gratuitement aux associations des autres cantons suisses. Il est possible que le tirage prévu de 1'000 exemplaires soit augmenté suivant la demande. Chaque société présente peut se munir de toutes les informations à l'issue de notre assemblée.

Le Président remercie Messieurs JEANBOURQUIN ET GERMANIER pour leur engagement dans cette noble cause et encourage les sociétés à jouer le jeu de la solidarité.

Le Président enchaîne dans les divers en annonçant le 2ème Festival de musique de divertissement organisé par l'ASM en 2008 à MELS (Saint-Gall), et la Fête cantonale vaudoise qui aura lieu le week-end de l'Ascension à Montreux, également en 2008.

Avant de céder la parole aux délégués, le Président, avec le responsable des vétérans du Valais romand Rémy PONT, a le plaisir de remettre un plateau souvenir au Président de l'Agaunoise de Saint-Maurice pour leur 150 anniversaire fêté en septembre. La parole n'est pas demandée dans l'assemblée, ce qui permet au Président de souhaiter un bon apéro à tous, offert par la Bourgeoisie de Viège. Celui-ci est agrémenté par la production de la VISPE. Il est 12h25 quand le Président clôt l'assemblée en souhaitant une excellente saison musicale à toutes les sociétés valaisannes.

Association Cantonale des Musiques Valaisannes

Le secrétaire : Léo CLAUSEN